

Montréal, le 7 septembre 2023

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Vincent Locas  
Chef, Prévention et gestion des litiges  
Affaires juridiques  
Énergir  
1717, rue du Havre  
Montréal (Québec) H2K 2X3

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023  
Dossier R-4213-2022, Phase 2**

---

Maître Locas,

Dans sa correspondance du 16 août 2023 ([A-0058](#)), la Régie de l'énergie (la Régie) fixe les échéances pour l'examen des pièces [B-0247](#) et B-0248 (confidentielle) portant sur l'approbation des caractéristiques du contrat d'approvisionnement en gaz de source renouvelable conclu avec US Venture.

À cet effet, elle fixait la date du 15 septembre 2023 comme date limite pour le dépôt des réponses d'Énergir aux demandes de renseignement (DDR).

Considérant que le Système de dépôt électronique (SDÉ) sera indisponible le 15 septembre prochain, la Régie reporte l'échéance du dépôt des réponses d'Énergir aux DDR au **lundi 18 septembre à 12 h**.

Les autres échéances prévues au calendrier fixé dans sa lettre du 16 août 2023 demeurent inchangées.

Veuillez agréer, Maître Locas, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ml